

Développer les actions éducatives pour améliorer le climat scolaire

PARTIE 5:

La loi sur la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 attache une importance particulière à la nécessité d'« améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité ».

1) ENJEUX

La question du bien-être est au cœur de plusieurs enjeux pour le système scolaire et éducatif: évolution pédagogique, organisation spatiale et temporelle de l'École, attitude et liens avec les acteurs de son environnement (élèves, enseignants, parents). L'institution scolaire qui fait une grande place aux notions de compétition et d'évaluation peut générer du mal-être chez les élèves, a fortiori quand cela se cumule à d'autres difficultés personnelles. La conception d'une École bienveillante doit permettre d'articuler bien-être et climat scolaire serein. Cela passe par des leviers systémiques repensant les rapports à l'apprentissage, les relations humaines et la qualité de vie.

Pourquoi agir sur le climat scolaire ?

Un bon climat scolaire améliore l'implication des élèves dans les apprentissages et développe l'estime de soi. Il contribue à :

- l'amélioration des résultats scolaires,
- la diminution des problèmes de discipline et des conflits,
- l'appropriation des règles du « vivre ensemble »,
- la cohésion entre la communauté scolaire et les familles,
- la baisse de l'absentéisme scolaire.

Agir en faveur d'un climat scolaire apaisé et serein, c'est:

- se préoccuper des problématiques individuelles des élèves,
- prévenir tout ce qui peut créer des tensions dans les écoles et les établissements scolaires,
- fédérer toute la communauté scolaire pour mettre en œuvre des actions d'éducation aux comportements responsables afin que les élèves puissent acquérir les compétences sociales et civiques du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- intéresser et impliquer l'ensemble de la communauté éducative à l'organisation et à la vie de l'école et de l'établissement scolaire,
- mettre l'innovation et l'expérimentation au service de la réussite de tous les élèves,
- mettre en place un pacte de réussite éducative dans chaque école et chaque établissement scolaire.

En complémentarité et en continuité avec l'action pédagogique conduite dans le cadre des enseignements, les actions éducatives contribuent à l'intégration sociale des élèves, à l'exercice de leur citoyenneté, à leur ouverture culturelle et au développement de leur autonomie et de l'esprit d'initiative.

Pacte pour la réussite éducative du 6 novembre 2013 :

- Appréhender l'enfant et le jeune dans une approche globale.
- Mobiliser les enfants, les jeunes et leurs familles.
- S'adapter à chaque enfant et à chaque jeune.
- Favoriser une ouverture sur le monde.
- Adopter une démarche éthique.
- Agir avec des partenaires dans le cadre d'un pilotage local.

La réussite éducative se définit comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant et du jeune.

Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire.

<http://www.education.gouv.fr/cid74464/pacte-pour-la-reussite-educative.html>





Projet « Expression », collège Albert Camus (Genlis), année 2012/2013

L'action éducative est une démarche collective ou individuelle qui permet aux élèves d'acquérir les compétences sociales et civiques du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle se matérialise à travers la mise en œuvre des projets éducatifs transversaux dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, des projets éducatifs territoriaux, de l'accompagnement éducatif, du parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire N°2013-073 du 3 mai 2013).

Le projet éducatif transversal est un ensemble d'activités coordonnées qui concourent à faire acquérir aux élèves les compétences sociales et civiques pendant une période de temps définie. Après l'évaluation, le projet éducatif initial peut être ajusté en fonction des progrès constatés, de besoins identifiés et des partenariats établis afin de poursuivre la mise en œuvre de l'action éducative.

2) LEVIERS D'ACTIONS

2.1) Dynamique et stratégie d'équipe

La réussite éducative et l'amélioration du climat scolaire concernent l'ensemble de la communauté éducative, c'est-à-dire tous les acteurs qui interviennent durant tous les temps de vie des élèves, dans et hors l'école. La concertation, la cohérence, la complémentarité qui caractérisent le travail d'équipe permettent de mobiliser les différents acteurs de réussite éducative, de les fédérer autour d'un projet éducatif partagé et d'impulser la dynamique de progrès. La cohésion de l'équipe éducative garantit un climat serein et constitue un facteur de prévention des conflits et de l'absentéisme scolaire.

La reconnaissance des compétences de chacun favorise l'identification collective au sein des établissements, celle des professionnels comme celle des élèves.

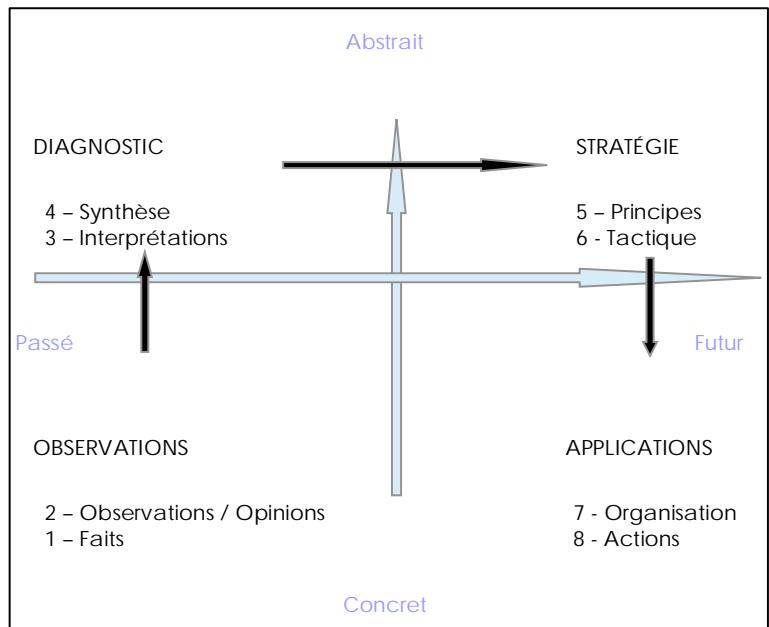
2.2) Démarche de projet

La démarche de projet qui se construit à partir d'une volonté partagée de différents partenaires éducatifs permet aux élèves de sortir du cadre souvent rigide du cours traditionnel et d'acquérir des compétences transversales du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Elle est une opportunité pour les élèves en difficulté de comportement de se réaliser autrement et de créer des liens de confiance avec les adultes et les autres élèves.

L'ouverture au partenariat entre les collectivités territoriales, les services d'État (préfecture, défense, justice, culture, économie, agriculture), les associations locales et l'éducation nationale est primordiale pour mutualiser, coordonner et développer les pratiques éducatives.

Méthodologie de projet ODSA
(Observation Diagnostic Stratégie Application)



2.3) Co-éducation avec les familles

La scolarité de leurs enfants et les relations que les familles entretiennent avec l'école sont au cœur des préoccupations des parents. Leur participation à l'action éducative est déterminante dans la réussite des élèves,

en particulier les plus fragiles. La coopération et l'approfondissement du dialogue avec les équipes éducatives et pédagogiques fondés sur le respect mutuel, renforcent la qualité du climat scolaire. Il convient de conforter le respect de l'institution par les parents d'élèves, en instaurant des relations de confiance, en encourageant leur participation aux instances institutionnelles et leur implication dans la mise en œuvre des projets éducatifs, en les considérant comme partie prenante du système éducatif.



Pistes d'actions dans le département :

Projet « Ouvrir l'école aux parents » (1^{er} degré) :

L'objectif principal est de conforter le lien école-famille en invitant les parents à participer aux activités scolaires de leurs enfants.

Les parents sont accueillis soit sur le temps d'aide personnalisée (en même temps que l'enfant), soit ils sont invités à entrer dans la classe le matin pour jouer avec les enfants, lire une histoire, participer à un jeu de société ou à une activité de cuisine.

Projets REAAP (Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) :

Créés suite à la conférence de la famille de 1998, les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) ont pour objectif de redonner confiance aux parents et de les aider à assurer leur rôle parental.

Les parents se rencontrent autour d'activités (groupes de parole, conférences débats, activités parents/enfants...), avec ou sans l'appui de professionnels (enseignants, médecins, infirmières, travailleurs sociaux, ...) pour renforcer, par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

A partir de l'identification des besoins des parents peuvent être abordées les thématiques suivantes : place de chacun des parents, attention à l'enfant et à ses besoins, coparentalité et aide aux parents en conflit ou en voie de séparation, accompagnement de parents de jeunes enfants, soutien aux parents de pré-adolescents et d'adolescents, facilitation des relations entre les familles et l'école.

Les projets peuvent bénéficier d'un financement de la CAF et de l'Etat après étude d'un dossier déposé lors des appels à projets organisés par la CAF. Les porteurs de ces projets sont les collectivités territoriales et les associations.

2.4) Stratégie d'accueil

L'accueil participe à la construction de l'image de l'institution.

La présentation des lieux et des personnels, l'explicitation des règles de fonctionnement et des modes de communication facilitent l'adaptation des élèves aux exigences scolaires et favorisent le renforcement des liens école-famille. C'est en définissant une stratégie d'accueil pensée collectivement, à la fois rigoureuse et bienveillante que les élèves, les parents et les enseignants trouveront leur place dans la structure scolaire.



Pistes d'actions dans le département :

Projet « Accueil quotidien des élèves de 6^{ème} en éducation prioritaire » (2nd degré) :

Les élèves de sixième sont accueillis le matin pour 30 minutes destinées à les rendre plus disponibles et plus réceptifs pour les apprentissages de la journée. Ils sont pris en charge par leur préfète des études, la professeure documentaliste et des assistantes pédagogiques. Durant cet accueil, un moment est systématiquement réservé à la relecture individuelle et silencieuse des leçons du jour. Plus tard dans l'année, il s'agit aussi de saisir les occasions ponctuelles pour élargir leur culture, à travers la presse, les débats ou la musique.

En savoir plus : <http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=8806>

Projet « Livret d'accueil » (2nd degré) :

Durant les heures d'étude les élèves volontaires sont invités à participer à la création du livret d'accueil du collège. Ce travail regroupe plusieurs actions : concours de dessins « Comment vois-tu ton collège ? », séances d'éducation aux médias en partenariat avec le « Bien public » (découverte des méthodes de travail et du métier de journaliste, droit à l'image, mise en page du livret), coopération avec les écoles primaires du secteur.

Les élèves les plus investis sont distingués par leurs camarades dans le cadre d'une élection et reçoivent un livre en remerciement de leur contribution. Ce livret est distribué à tous les élèves de 6^{ème}, à la rentrée.



2.5) Valorisation de l'investissement et des progrès des élèves dans l'acquisition des compétences sociales et civiques

L'éducation civique a pu être centrée davantage sur les connaissances que sur les compétences nécessaires au développement de la citoyenneté. Les études révèlent qu'un apprentissage des compétences sociales entraîne sur une période de 3 à 5 ans une amélioration des résultats scolaires et une diminution de la violence (Guide «Agir sur le climat scolaire à l'école primaire». DGESCO, 2013).

Les enseignants doivent favoriser l'engagement et la motivation des élèves en mettant en valeur les comportements et les attitudes responsables, les initiatives positives et les progrès des élèves.



Pistes d'actions dans le département :

Projet « Prix du mérite » (2nd degré) :

Trois élèves par classe sont primés à la fin de l'année scolaire en présence d'un élu local. Ils sont départagés par des votes :

- chaque adulte de l'établissement a le droit de voter pour chaque classe (1 vote par classe, 3 élèves maximum) ;
- chaque élève vote pour un ou une élève de sa classe lors d'une heure de vie de classe spécifique (3 élèves maximum) ;

Le choix de la classe compte pour une voix. Il est déterminant en cas d'égalité.

Les résultats scolaires à eux seuls ne peuvent être déterminants. Les élèves doivent avoir un bon esprit de camaraderie, s'investir dans l'établissement et/ou avoir fait des progrès constants tout au long de l'année.

Les parents d'élèves sont invités à participer à la cérémonie de remise du prix du mérite.

Projets « Challenges éducatifs » (2nd degré) :

Cette action a pour but d'aider les élèves à adopter un comportement positif en évitant le recours à la sanction. Créer des challenges par classe permet de développer la coopération entre élèves et de s'appuyer sur l'attrait pour le jeu des collégiens. La classe gagnante se voit proposer une récompense collective sous forme d'une journée à dominante ludique (cinéma, ski, ...).

Les challenges mis en place concernent l'amélioration de la tenue des carnets de correspondance des élèves, l'amélioration du comportement du groupe classe ainsi que l'assiduité des élèves. Les carnets de correspondance sont vérifiés régulièrement par les professeurs principaux et les préfets des études. Des points sont donnés aux élèves afin de valoriser la bonne tenue des carnets. Un barème est mis en place afin d'accorder des points aux groupes classes avec un correctif en fonction du nombre d'élèves. Des points supplémentaires peuvent être donnés par les enseignants lorsque les élèves se sont particulièrement impliqués lors des cours. Un « challenge initiative » est proposé aux élèves afin de valoriser toutes les idées et initiatives pour améliorer l'ambiance de travail ou le climat scolaire de l'établissement.

En savoir plus : <http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=8810>

2.6) Qualité des espaces et des temps

L'organisation des temps et des espaces de l'école, l'attention portée aux bâtiments, à leur utilisation ainsi qu'à la convivialité scolaire constituent des facteurs positifs du climat scolaire, notamment

- la présence des adultes,
- les activités encadrées lors des temps hors cours,
- l'aménagement des espaces de vie et de travail,
- les espaces propices au retour au calme,
- la qualité et la propreté des locaux.



Pistes d'actions dans le département :

Aménagement de la salle de classe :

Les élèves perturbateurs n'ont, en général, pas suffisamment construit les notions de dedans et de dehors, que ce soit physiquement ou psychiquement. Il en résulte une grande insécurité et les réactions afférentes qui déstabilisent l'adulte et le groupe classe.

L'enseignant peut aider ces élèves à se sentir «moins en insécurité» en mettant en place différents aménagements. Les invariants temporels et spatiaux en font partie. Ainsi la «ritualisation» de l'entrée en classe et des moments de transition (récréation, déplacements,...), la communication du programme de la demi-journée, l'annonce de la fin de la tâche un peu avant sa fin effective, l'organisation rigoureuse et immuable du matériel et des outils peuvent être mobilisées avec succès.

De même, la position de l'élève dans la classe et par rapport aux autres élèves est un facteur primordial. Ces enfants ont à la fois peur des autres et peur d'être seuls. Il est donc fondamental de leur trouver une localisation géographique appropriée: près d'un mur, sur une table de bonne taille, sans élèves derrière eux... La création d'un «lieu refuge» (espace dans la classe, autre classe, CDI...), à définir avec eux, peut aussi être efficace en cas de débordements.

Projet « Havre de paix » (1er degré) :

L'objectif est de parvenir à réunir le périscolaire, les services municipaux et les enseignants pour conduire des actions coordonnées de sensibilisation des élèves aux enjeux du développement durable dans le cadre du projet éducatif territorial.

Le jardinage, l'observation et l'entretien d'une mare et la mise en œuvre du compostage se font sur les différents temps de vie de l'enfant : pause méridienne avec une action compostage, jardinage avec des petits groupes d'élèves, classes avec l'aide d'un référent jardin.

La construction d'une mare, de jardins et l'installation de bacs à compost dans l'école impliquent également de reconstruire l'aménagement global de la cour de l'école avec la création d'un véritable havre de paix.

Projet « Salles d'étude – espaces d'égalité des chances » (2nd degré) :

L'objectif principal est de mettre les espaces et les temps au service de chacun des élèves en transformant les salles d'étude en espaces qui permettent de diversifier et de personnaliser le travail éducatif des élèves :

- Deux salles d'étude : réaménagement spatial et création des espaces « Lecture » et « Travail » en partenariat avec le professeur documentaliste.
- Une salle d'étude : création de l'espace « Silence ». L'accès à cette salle est strictement réservé aux élèves de 3^{ème} pour travailler en autonomie.
- Une salle d'étude : création de l'espace « Expression » où durant toutes les heures les élèves peuvent participer à une activité culturelle, artistique, citoyenne ou sportive proposée par un assistant d'éducation ou un professeur dont la préparation des animations (musique, cirque, hip-hop, ...) lors de la pause méridienne.



2.7) Médiation

La médiation est un processus coopératif qui facilite la résolution non violente d'un conflit ou le prévient par l'intermédiaire d'un tiers appelé médiateur. Le médiateur aide les parties opposées à communiquer, favorise les conditions du dialogue afin qu'elles recherchent une issue constructive au conflit. On s'efforce alors d'établir de nouvelles relations, de nouvelles solidarités, en un mot de reconstruire le lien social.

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, les enseignants explicitent aux élèves les attitudes à adopter pour que les conflits ne soient pas traités par l'affrontement, voire la violence. Les conflits sont résolus par la parole et le dialogue.

Pour mettre en place les actions de médiation dans l'école ou l'établissement scolaire, il convient de s'appuyer sur la Charte de qualité pour la médiation par les pairs :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/31/2/Charte_moderation_Pairs_276312.pdf

Fiche action :

Un protocole en cinq phases pour la médiation entre pairs dans les écoles et les établissements scolaires

Phases de la médiation	Descriptif
Phase 1 : Accueil et exposé du cadre	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des médiateurs élèves et des médians élèves- Exposé des règles des médiateurs- Exposé des règles des médians- Accord explicite sur ces règles pour les médians
Phase 2 : Exposé des faits et reformulation	<ul style="list-style-type: none">- Chaque médiant expose sa version de la situation conflictuelle- Les médiateurs reformulent pour vérifier la compréhension de la situation
Phase 3 : Exploration du conflit	<ul style="list-style-type: none">- Verbalisation des émotions- Expression des besoins- Expression des valeurs à l'œuvre dans le conflit- L'excuse, levier de la reconnaissance de l'autre, ni suggérée ni imposée par les médiateurs
Phase 4 : Recherche de solutions	<ul style="list-style-type: none">- Chaque médiant propose sa solution au conflit- Les médiateurs ne doivent suggérer aucune solution- Les deux parties s'entendent sur la résolution du conflit
Phase 5 : Accord gagnant-gagnant	<ul style="list-style-type: none">- Engagement de chaque partie, verbal ou écrit avec signature- Expression des émotions à la fin de la médiation- Proposition par les médiateurs d'un suivi de l'accord de médiation



Pistes d'actions dans le département :

Projet « Améliorer le climat scolaire en éducation prioritaire : les gardiens de liberté » (2nd degré) :

Face à la recrudescence des bagarres dans un établissement, les délégués de 4^e/3^e ont proposé le recrutement d'élèves volontaires "gardiens de la liberté" pour alerter les adultes sur l'émergence de conflits entre les élèves.

Les élèves les plus investis bénéficient d'une formation à la médiation par les pairs pour apprendre à gérer eux-mêmes les conflits mineurs dans la cour. Tous les élèves sont informés par voix d'affichage du nombre d'alertes et de bagarres mensuelles.

En savoir plus : <http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=8808>

2.8) Éducation et implication des élèves à la vie démocratique

L'École doit permettre aux élèves d'apprendre les règles fondamentales de la vie démocratique et de devenir des citoyens responsables. L'apprentissage concret commence à l'école primaire et se poursuit dans l'enseignement secondaire, en particulier par l'élection, la formation et l'accompagnement des délégués des élèves. L'implication des élèves à la vie démocratique de l'école, de l'établissement et des collectivités territoriales permet de donner du sens à la loi et de préparer les élèves à l'exercice de leur citoyenneté dans une société républicaine.



Pistes d'actions dans le département :

Parlement des enfants

Créé en 1994 en partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et la Présidence de l'Assemblée nationale, le Parlement des enfants a pour objectif d'offrir aux élèves de CM2 une leçon d'éducation civique "grandeur nature". Il réunit chaque année 577 délégués juniors, élus par leurs camarades de classe et représentant l'ensemble des circonscriptions de métropole et d'Outre-mer. Convîus au Palais Bourbon, ces délégués se prononcent par un vote solennel sur la proposition de loi qu'ils jugent la meilleure parmi celles qui ont été rédigées par les classes participant à l'opération.

L'opération, inscrite dans la durée de l'année scolaire, donne lieu à l'élaboration d'une proposition de loi par classe. Les propositions de lois sélectionnées à l'échelon académique sont soumises à un jury national composé de membres de l'éducation nationale et de l'Assemblée nationale. Il sélectionne les trois propositions qui seront soumises au vote des délégués juniors.

En savoir plus : <http://www.parlementdesenfants.fr/>

Conseil Municipal d'Enfants de Dijon

Mis en place en novembre 2002, le Conseil Municipal d'Enfants est une assemblée renouvelée tous les deux ans. Il compte 64 enfants dijonnais, élus en classe de CM1 ou de 6^e (39 écoles élémentaires publiques, 10 écoles élémentaires privées, 12 collèges publics et 3 collèges privés).

Le Conseil Municipal d'Enfants est un lieu d'expression offert aux élèves qui seront les adultes de demain. Ce dispositif est rattaché au Cabinet du Maire et travaille en partenariat avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte d'Or.

En savoir plus : <http://www.dijon.fr/le-conseil-municipal-d-enfants!0-13/le-conseil-municipal-d-enfants>

Conseil Général des Jeunes de la Côte d'Or

Créé en décembre 1998 à l'initiative du Conseil Général de la Côte d'Or en partenariat avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale, le Conseil Général des Jeunes a pour objectif d'intéresser les collégiens du département à la vie démocratique et de leur permettre de réaliser des projets collectifs d'intérêt départemental. L'action des conseillers généraux juniors s'inscrit dans le cadre des compétences du Conseil général. Il se compose des représentants des élèves de 54 collèges publics et privés de la Côte d'Or.

Le mandat des collégiens au Conseil Général des Jeunes est renouvelé tous les deux ans.

En savoir plus : www.mycollege21.fr



Projet éducatif « Démocratie vivante »

Le partenariat avec le Conseil municipal permet de donner un sens particulier aux missions des délégués des élèves au sein de l'école ou de l'établissement tout en rendant la démocratie « vivante » et réelle :

- création des panneaux électoraux, organisation des élections des représentants des élèves dans les différentes instances de l'établissement et formation des délégués de classe (débats, échanges) en coopération avec les élus locaux dans la salle du Conseil municipal;
- découverte du fonctionnement d'une mairie et du conseil municipal ;
- élaboration des projets citoyens à mettre en place dans l'établissement ou la commune.

3) EXPÉRIMENTATION ET INNOVATION AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

3.1) Expérimentation

Art. L. 401-1 du Code de l'éducation: « Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle. »

L'expérimentation offre la possibilité de repérer et de susciter des démarches dynamiques d'évaluation, de formation et de mutualisation pour répondre aux évolutions du système éducatif. Elle favorise le lien avec les parents et offre la possibilité d'engager des partenariats avec le monde culturel, économique et social.

Modalités de mise en œuvre d'un projet expérimental :

- Dérogation à la norme qui priviliege cinq domaines :
 1. l'enseignement des disciplines,
 2. l'interdisciplinarité,
 3. l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement,
 4. la coopération avec les partenaires du système éducatif,

5. les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire.

IMPORTANT: il n'est pas possible de déroger au contenu des programmes.

- Projet présenté et voté au conseil d'administration pour le 2nd degré / projet présenté et voté au conseil d'école après l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription pour le 1er degré.
- Calendrier de déclaration et de suivi fixé par les autorités académiques.
- Transmission de la fiche «Projet innovant ou expérimental» remplie à la DSDEN et à la Cellule Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) (annexe 11).
- Examen/validation du dossier par les autorités académiques.
- Contractualisation incluant la mise en place d'un suivi régulier et d'un volet évaluation.
- Formalisation du projet sur la fiche Expérithèque dès le début de la mise en œuvre : <https://eduscol.education.fr/experitheque/admin>

3.2) Innovation

Art. L. 912-1 du Code de l'éducation modifié par la loi sur la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013: « Le travail transversal et pluridisciplinaire ainsi que l'innovation pédagogique sont encouragés ».

Conseil national de l'innovation du 19 avril 2013 : « Une pratique innovante est une action pédagogique caractérisée par l'attention soutenue portée aux élèves, au développement de leur bien-être, et à la qualité des apprentissages. En cela, elle promeut et porte les valeurs de la démocratisation scolaire. Prenant appui sur la créativité des personnels et de tous les élèves, une pratique innovante repose également sur une méthodologie de conduite du changement. Le partenariat permet à l'équipe d'enrichir son action grâce aux ressources de son environnement. Chacun de ces points ne suffit pas à lui seul, mais plusieurs combinés font d'une action une pratique innovante dans sa conduite et dans ses effets. »

Encourager l'innovation participe à la mobilisation des connaissances et des compétences des enseignants pour répondre aux besoins et aux difficultés des élèves en mettant en œuvre des pratiques pédagogiques individualisées.

Modalités de mise en œuvre d'un projet innovant :

- Démarche d'équipe.
- Diagnostic / réponse à une problématique de l'établissement.
- Rupture avec les pratiques dominantes de l'établissement.
- Transmission de la fiche «Projet innovant ou expérimental» remplie à la DSDEN et à la Cellule Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) (annexe 11).
- Examen/validation du dossier par les autorités académiques.
- Accompagnement du projet par les autorités académiques.
- Formalisation du projet sur la fiche Expérithèque dès le début de la mise en œuvre: <https://eduscol.education.fr/experitheque/admin>

Fiche action :

Mise en place d'un projet innovant ou expérimental

Contexte / difficultés constatées / besoins identifiés

Objectifs visés et/ou effets attendus

Public concerné

Axes de la loi sur la refondation de l'école

Stratégie et partenariat éventuel

Descriptif de l'action et modalités de sa mise en œuvre

Calendrier

Progrès constatés et modalités d'évaluation

Pistes d'actions pour la mise en œuvre des projets innovants et expérimentaux :

- Actions portant sur des changements dans l'organisation du temps (temps hors classe, temps d'exploration ou de découverte, journées à thèmes, temps de concertation, annualisation).
- Actions portant sur des aménagements des espaces (CDI, salle de permanence, foyer) et leur mise en cohérence.
- Évaluation et diagnostic d'acquisition des compétences des élèves.
- Auto-évaluation / valorisation de l'autonomie des élèves.
- Parcours d'excellence dans des domaines variés et principalement: arts, sports, sciences, langues vivantes en mobilisant les moyens de l'accompagnement éducatif et de l'accompagnement personnalisé.
- Prise en charge des élèves en difficultés en mobilisant les moyens de l'accompagnement éducatif et de l'accompagnement personnalisé.
- Prévention du décrochage scolaire.
- Actions qui visent à améliorer le climat scolaire.
- Dispositifs pédagogiques variés de prise en charge des élèves pour mieux répondre à leurs besoins et atteindre les objectifs d'apprentissage : groupes de compétences, ateliers de langage et d'écriture, ateliers scientifiques et culturels, tutorat.

4) ESPACE RESSOURCES

4.1) Outils de partage d'actions éducatives :

- EXPERITHEQUE : <http://eduscol.education.fr/experitheque/carte.php>
- RESPIRE : <http://respire.eduscol.education.fr/>
- ESPAACES : <https://extranet.ac-dijon.fr/espaaces/index.php?p=recvcpe>
- PPAE (programme prévisionnel des actions éducatives) :
<http://eduscol.education.fr/cid47920/programme-previsionnel-des-actions-educatives.html>

4.2) Sitographie et bibliographie :

* Programme prévisionnel des actions éducatives. EDUSCOL
<http://eduscol.education.fr/cid47920/programme-previsionnel-des-actions-educatives.html>

* Site web collaboratif du CNDP «Climat scolaire» : <http://www.cndp.fr/climatscolaire/accueil.html>

* Guide «Agir sur le climat scolaire à l'école primaire». DGESCO
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/69/6/GUIDE_CLIMAT_SCOLAIRE_PREMIER_DEGRE_269696.pdf

* Vade-mecum «Innover pour une école des réussites». EDUSCOL
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/actus_2011/91/3/Vademecum_innovation_interactif_200913.pdf

* Le «Climat scolaire»: définition, effets et conditions d'amélioration. Rapport au Comité scientifique de la Direction de l'enseignement scolaire, Ministère de l'éducation nationale. Debarbieux, E. Anton, N. Astor, R.A. Benbenishty, R. Bisson-Vaivre, C. Cohen, J. Jiordan, A. Hugonnier, B. Neulat, N. Ortega Ruiz, R. Saltet, J. Veltcheff, C. Vrand, 2012. <http://ife.ens-lyon.fr/vst/Rapports/DetailRapport.php?parent=actu&id=1730>

* La pyramide des interventions sur le comportement. Guider chaque élève vers la réussite scolaire. Tom Hierck, Charlie Coleman, Chris Weber. Éditions Chenelière Éducation, 2013

ANNEXES